



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-ST-JEAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, que le Conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, à une séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 mars 2026, a adopté un règlement portant le numéro 2026-02 et intitulé « Ayant pour objet de modifier le règlement 2021-02 ayant pour objet de modifier le règlement 2020-01 Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2010-03 Politique de gestion contractuelle »

AVIS PUBLIC est aussi donné, que ce règlement numéro 2026-02 est actuellement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville de Saint-André-du-Lac-St-Jean, au 11, rue du Collège, à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 9 à 16 heures.

Donné à Saint-André ce 3^{ième} jour de mars 2026.

Hélène Vandal
Greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Vandal, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 3^e jour de mars 2026, entre 9 h et 16 h.

Hélène Vandal
Greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe